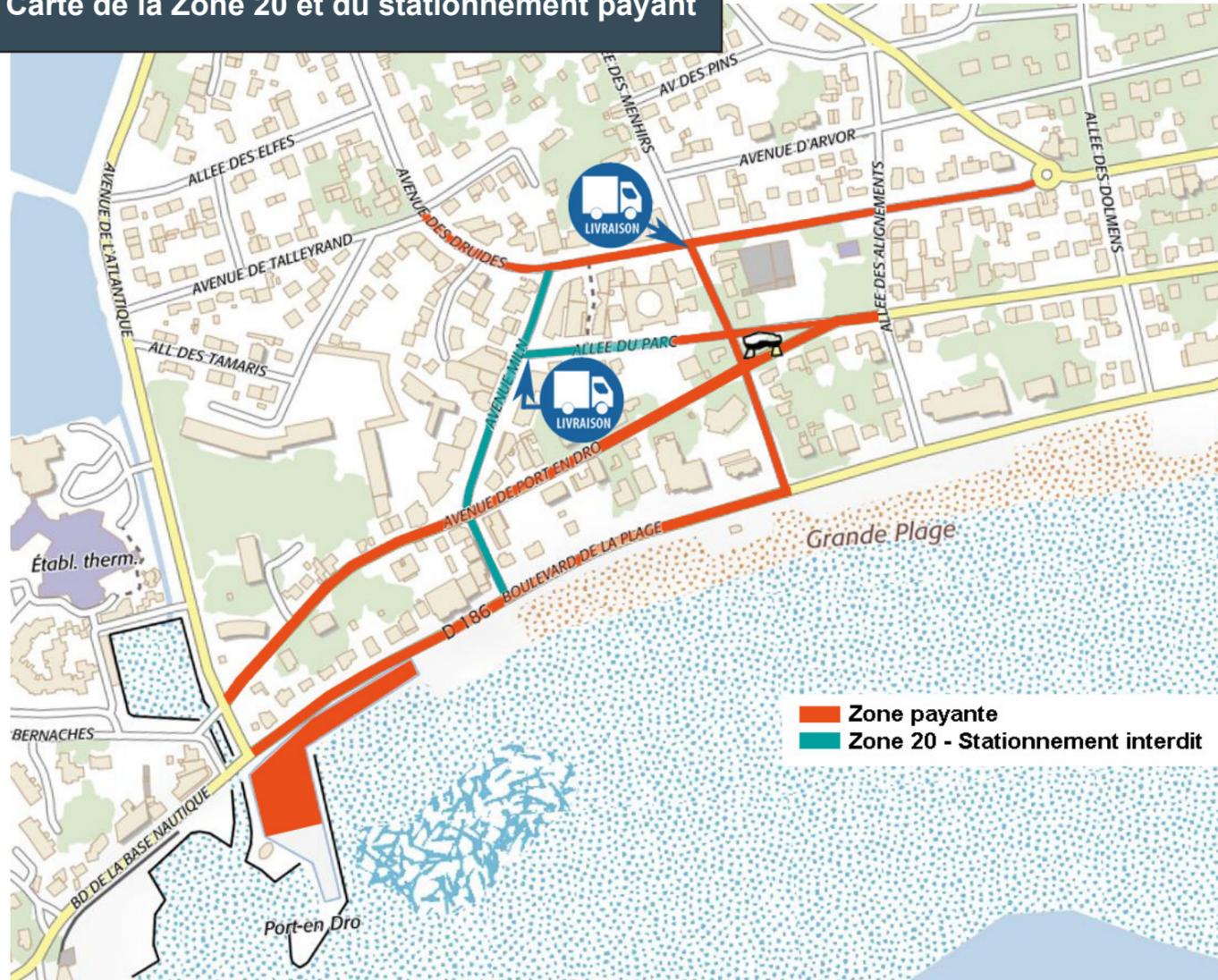


Carte de la Zone 20 et du stationnement payant



Une zone 20 avenue Miln

Afin de **sécuriser** cette zone très fréquentée, et de **faciliter les balades et le shopping**, l'avenue Miln et une partie de l'allée du Parc sont en zone 20 dite zone de rencontre. La priorité est ainsi donnée aux piétons puis aux vélos et enfin aux véhicules dont la vitesse ne peut excéder 20 km/h.

Le stationnement y est interdit à l'exclusion de certains emplacements réservés et marqués au sol soit 4 places handicapées, 1 place livraison et deux arrêts-minute. Afin de mieux sécuriser cet espace un cheminement supplémentaire, réservé aux piétons, a été créé cette semaine le long de l'avenue Miln.

Tout autre véhicule se stationnant sur cette zone sera en infraction et devra s'acquitter d'une amende de 135€.



Lettre d'information municipale

CARNAC

INFOS

MAI 2016

N°8



DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DE STATIONNEMENT CÔTÉ PLAGE

La zone de stationnement payant est étendue à compter du 15 juin jusqu'au 15 septembre, sur une partie des voies suivantes : l'allée des Menhirs, l'Avenue de Kermario, le Boulevard de la plage et l'avenue de Port En Dro en plus de l'avenue des Druides (voir plan au verso).

Cet élargissement de la zone répond à la volonté d'opérer une **meilleure rotation des véhicules** et de **favoriser ainsi le commerce**.

20 horodateurs

Modernisés ils vous permettront, après avoir saisi votre plaque d'immatriculation, de régler par carte bancaire, « sans contact » ou espèces.

La période de fonctionnement : du 15 juin au 15 septembre.

Les tarifs

Le stationnement sera **limité de 9h à 19h** à :
-5h maximum le long du boulevard de la plage
et sur les parkings de Port en Dro et du Môle Est
-3h maximum dans les autres rues

Les tarifs :

Une demi-heure gratuite, une fois par jour puis

30 minutes : 0,80 €
1 heure : 1,40 €
2 heures : 2,20 €
3 heures : 3€
4 heures : 3,60€
4 heures 30 : 4,40€

Un tarif résident

Pour en bénéficier, **contactez la police municipale** au 02 97 52 07 00. Vous devrez également sur présentation de votre carte grise, déclarer un véhicule. Vous bénéficierez alors du tarif résident pour le véhicule déclaré.

Tarif résident = 50% du tarif de base.

> Horaires de livraisons pour les commerces : entre 5h et 10h30.



Carnac Info n°8 - Ville de Carnac

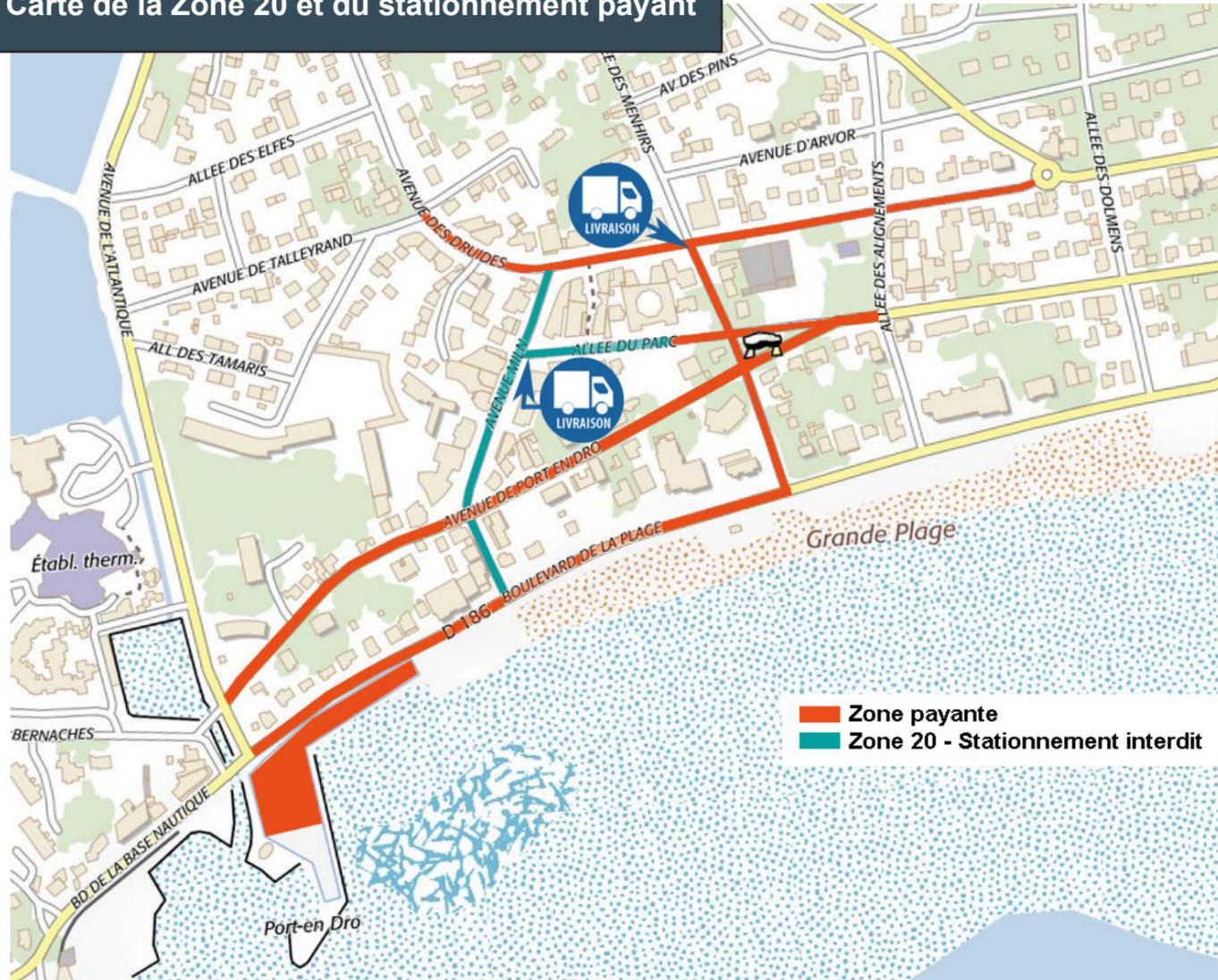
Mairie de Carnac, Place de la Chapelle, BP 80, 56 341 Carnac Cédex. Tél : 02 97 52 06 86

Directeur de publication : O. LEPICK. Conception : service communication. Impression en interne.

Tirage : Contact : communication@carnac.fr. Informations complémentaires : www.carnac.fr

Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique.

Carte de la Zone 20 et du stationnement payant



Une zone 20 avenue Miln

Afin de **sécuriser** cette zone très fréquentée, et de **faciliter les balades et le shopping**, l'avenue Miln et une partie de l'allée du Parc sont en zone 20. La priorité est ainsi donnée aux piétons puis aux vélos et enfin aux véhicules dont la vitesse ne peut excéder 20 km/h.

Le stationnement y est interdit à l'exclusion de certains emplacements réservés et marqués au sol soit 4 places handicapées, 1 place livraison et deux arrêts-minute. Afin de mieux sécuriser cet espace un cheminement supplémentaire, réservé aux piétons, a été créé cette semaine le long de l'avenue Miln.

Tout autre véhicule se stationnant sur cette zone sera en infraction et devra s'acquitter d'une amende de 135€.



Lettre d'information municipale

CARNAC

INFOS

MAI 2016

N°8



DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DE STATIONNEMENT CÔTÉ PLAGE

La zone de stationnement payant est étendue à compter du 15 juin jusqu'au 15 septembre, sur une partie des voies suivantes : l'allée des Menhirs, l'Avenue de Kermario, le Boulevard de la plage et l'avenue de Port En Dro en plus de l'avenue des Druides (voir plan au verso).

Cet élargissement de la zone répond à la volonté d'opérer une **meilleure rotation des véhicules** et de **favoriser ainsi le commerce**.

20 horodateurs

Modernisés ils vous permettront, après avoir saisi votre plaque d'immatriculation, de régler par carte bancaire, « sans contact » ou espèces.

La période de fonctionnement : du 15 juin au 15 septembre.

Les tarifs

Le stationnement sera **limité de 9h à 19h** à :
-5h maximum le long du boulevard de la plage
et sur les parkings de Port en Dro et du Môle Est
-3h maximum dans les autres rues

Les tarifs :

Une demi-heure gratuite, une fois par jour puis

30 minutes : 0,80 €
1 heure : 1,40 €
2 heures : 2,20 €
3 heures : 3€
4 heures : 3,60€
4 heures 30 : 4,40€

Un tarif résident

Pour en bénéficier, **contactez la police municipale** au 02 97 52 07 00. Vous devrez également sur présentation de votre carte grise, déclarer un véhicule. Vous bénéficierez alors du tarif résident pour le véhicule déclaré.

Tarif résident = 50% du tarif de base.

> Horaires de livraisons pour les commerces : entre 5h et 10h30.



Carnac Info n°8 - Ville de Carnac

Mairie de Carnac, Place de la Chapelle, BP 80, 56 341 Carnac Cédex. Tél : 02 97 52 06 86

Directeur de publication : O. LEPICK. Conception : service communication. Impression en interne.

Tirage : Contact : communication@carnac.fr. Informations complémentaires : www.carnac.fr

Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique.